

Nice

Viol : un Niçois acquitté**assises**

Le procès de Mohamed Romdhane, accusé de viol, devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes s'est terminé par un acquittement. Au terme des débats qui se sont déroulés à huis clos à la demande la partie civile, le jeune homme de 23 ans, accusé d'avoir imposé plusieurs rapports sexuels à une présumée victime de 18 ans, a quitté le palais de justice comme il y était entré : libre. Il avait d'ailleurs été remis en liberté après deux mois de détention préventive.

Dans la nuit du 26 août 2006, une jeune femme téléphonait aux services de police pour déclarer qu'elle avait été victime d'un viol, quelques heures plus tôt. Selon elle, l'homme qu'elle avait rencontré en début de soirée, avait proposé de la raccompagner à son domicile.

Toujours selon sa version, il avait cependant pris une direction différente en s'engageant sur l'avenue de Pessicart et s'était arrêté. Le viol aurait eu lieu sous la contrainte, sur la banquette arrière du véhicule.

Jusqu'à présent : une chose était certaine. Cette nuit-là, les deux personnes ont eu un rapport sexuel. Les prélèvements effectués par les enquêteurs sur la jeune femme en attestent.

Consentement ?

Au fil de l'instruction, d'autres éléments de la personnalité ont jeté le trouble sur la culpabilité de l'accusé, comme les multiples condamnations correctionnelles au casier judiciaire de Mohamed Romdhane ou la crédibilité et la présence de symptômes post-traumatiques chez la jeune femme.

Encore une fois, au procès, la parole de l'un s'est opposée à la parole de l'autre. Me Christen, à la partie civile, comme Nadine Mouttet à l'accusation, ont demandé à la cour de condamner l'accusé. L'avocate générale a, quant à elle, requis 8 ans d'emprisonnement ferme.

A la défense, Me Verrier a plaidé l'acquittement, soutenant que le consentement avait été mutuel. L'avocat niçois a obtenu gain de cause.